



COMPTE RENDU

Comité Social d'Administration de Réseau C.S.A. - R. Service du Commissariat des Armées – SCA

Paris, le 04 juin 2024

L'UNSA Défense était représentée par : Franck JOUANNEAU, Nathalie CORNIC, Anne-Marie CHEZE et Christophe COURT

ORDRE DU JOUR

- 1- Déclaration liminaire
- 2- Réponses du DC SCA
- 3- JO et JOP
- 4- Ré-internalisation fonction ADM-PM
- 5- Fonction ADP-PC
- 6- Adaptation structurelle du soutien – CGD et ATLAS V2
- 7- Transfert fonctions SEO
- 8- Concessions
- 9- Questions diverses

1) Ouverture et propos liminaires

Monsieur le Commissaire Général, Mesdames, Messieurs,

Un constat : la baisse de 65% en 20 ans des candidats au concours de la Fonction Publique. Cette appétence pour la chose publique s'amenuiserait-elle? Ce chiffre réinterroge le rapport au collectif face à l'individualisme dont ils voudraient faire porter la responsabilité à cette nouvelle génération. Pour l'UNSA, il s'agit d'un défi sociétal qui ne pourra faire l'impasse sur la reconnaissance et le sentiment d'appartenance à une organisation, mais qui devra également revoir un management désuet, vertical, sans oublier de prendre en compte le sens et les conditions psychologiques liés à l'exercice des métiers. Ce sujet relève de l'attractivité qui doit être une préoccupation centrale pour l'ensemble de la sphère publique.

- Adaptation structurelle du soutien :

Le SCA répond à une volonté de confier à un niveau zonal un certain nombre de tâches aujourd'hui dévolu à l'EMO (État-Major Organique) qui pourrait lui être délégué dans une logique opérationnelle par la mise en place de Commissaires Généraux Délégués (CGD). Leur mission : coordonner les activités du SCA dans leur zone. Quel devenir pour les correspondants en matière d'infra, de PMRIE, etc., qui seront demain pilotés par ces Commissaires Délégués ?





En 2025, les GSBDD deviennent Groupements de soutien Commissariat.
Cette nouvelle organisation des GS restera-t-elle telle que nous la connaissons aujourd'hui ?

- Ré-internalisation des fonctions Administration Du Personnel/ Personnels Militaires (ADP/PM) :

Cette manœuvre RH s'appuie sur le constat des dysfonctionnements générés par les difficultés entre administrés et administrants et entend répondre à deux objectifs :

- Une organisation plus simple, plus directe et plus accessible,
- Une amélioration du service rendu (demandée par les « gérés » et les « gérants »)

En 2024, 161 personnels civils sont concernés par la ré-internalisation de la fonction ADP/PM. Au terme des 3 ans, ce sont 1 730 agents civils et militaires qui devraient être impactés.

L'UNSA DEFENSE est et restera mobilisée aux côtés des agents qui le souhaitent dans le cadre du Plan d'Accompagnement des Transformations (PAT). Ce transfert de mission et la manœuvre RH qui en découle, doivent être une priorité du SCA afin de garantir aux agents une maîtrise totale des risques dans le domaine social et de la solde.

- Administration des personnels civils :

Des expérimentations sont en cours avec pour certains agents une mise pour emploi chez différents employeurs dans le cadre d'une convention tripartite. A l'issue de cette phase si la fonction ADP/PC est internalisée, les agents qui se seront portés volontaires devront être prioritaires pour une affectation et bénéficier du PAT.

L'UNSA défense s'interroge sur cette manœuvre et sa finalité. En sachant que certaines armées déploient de nouveaux outils informatiques de gestion RH qui intègrent celle du personnel civil. Faut-il comprendre que tout est déjà acté ?

- Jeux Olympiques et Paralympiques :

Par la note du 9 avril, le Directeur de la DRHMD vient rappeler les modalités d'organisation des services du MinArm durant la période effective des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que les consignes à respecter par les employeurs autour des périodes concernées (JO du 26 juillet au 11 août + JOP du 28 août au 8 septembre) face aux difficultés prévisibles dans les villes accueillant les épreuves.

Cet évènement, du fait de son ampleur et de sa complexité, rend nécessaires des mesures d'organisation permettant d'assurer la continuité de l'activité du ministère dans les zones directement concernées par l'organisation des Jeux ainsi que pour les services concernés par l'engagement des Armées dans leur sécurisation.

Pour l'UNSA, c'est bien par le dialogue social que l'engagement des agents du MinArm sera réussi. Les agents du ministère des Armées, civils comme militaires, sont des professionnels et connaissent parfaitement leurs droits et devoirs, leur conscience professionnelle n'est plus à démontrer.





Toutefois, pour l'UNSA DEFENSE une inquiétude : 90 personnels civils du SCA volontaires sont prévus en soutien aux agents du GSBdD Île-de-France pour la période des jeux olympiques et paralympiques. Cependant, il semblerait que ces personnels ne reçoivent pas le même traitement en terme de prime liée aux heures supplémentaires et aux astreintes, contrairement aux agents du GS d'Île-de-France. Quelle est la réponse du SCA ?

- Concessions :

72 restaurants seront concédés d'ici 2025 et une étude est en cours pour le basculement de restaurants externalisés en concessions. Pourtant, fin 2023, il avait été précisé que, sauf décision politique, aucune autre vague de concession n'était prévue. Concernant le reclassement des agents de ces restaurants, l'UNSA DEFENSE continue à accompagner les intéressés et veillera à ce que la mise à disposition (MAD) sur les postes de gestion ne soit pas proposée qu'aux seuls personnels militaires.

- Groupe de travail – conducteurs :

Les travaux ont débuté fin 2022 pour se clôturer mi-janvier 2024. Les souhaits d'obtenir d'une part, pour les GSBDD, une base documentaire unique et la normalisation des outils et d'autre part, pour les agents, une revalorisation de leur indemnitaire, la prise en charge des frais liés au repos physiologique dans un établissement hôtelier et un alignement des astreintes appliquées au sein des ministères les mieux-disant vont peut-être voir le jour.

Merci pour votre attention.

2) Réponse du Directeur sur différents thèmes abordés dans les DL des OS :

La transition écologique :

Le sujet est partagé par le SCA sur les 11 fonctions répertoriées au sein du SCA, toutes sont impactées par l'écologie en particulier la fonction transport et la fonction restauration.

A l'heure actuelle, l'Etat exige que 50% de son parc de véhicules soit à faible émission (véhicule hybride, véhicule électrique). Pour le SCA, seuls 20% des véhicules sont à faible émission, sur les 80% restants, 40% sont considérés comme opérationnels et ne sont donc pas assujettis à cette mesure.

La mise en place de la loi EGalim impose aux établissements de restauration collective de dédier 50% de leurs dépenses annuelles à l'achat de produits issus de l'environnement durable, le SCA devrait atteindre cet objectif des 50% d'ici la fin de l'année.

L'attractivité, la fidélisation et la rémunération, il y aura encore des transformations et le but est d'accompagner les personnels. Pour la rémunération, cela n'est pas du ressort du SCA mais fera l'objet d'une remontée vers les instances idoines.





3) Les jeux Olympiques et paralympiques

Le SCA va soutenir environ 11 000 personnes avec une capacité d'augmentation si besoin. 5 000 personnels seront en soutien externalisés.

Les personnels en renfort sont et seront informés suivant les évolutions de l'ensemble des conditions de travail et d'hébergement durant la mission. Ils disposeront d'un ordre de mission sans frais (taux nourri-logé) et les heures supplémentaires seront prises en compte. Des précisions devraient être apportées pour savoir quelle entité (GS IDF ou d'appartenance) fait la demande.

De plus, le retour des personnels pendant une période de repos à leur résidence principale durant la mission n'est à ce jour pas étudié en terme de frais de déplacement. Le SCA va se rapprocher de SRHC ou DRHMD pour étudier la faisabilité.

La prime JO complémentaire au CIA n'est pas pris sur budget CIA du SCA, il s'agit d'une enveloppe dédiée. A charge de chaque entité de déterminer le montant de l'enveloppe en fonction du volume de personnels et des critères définis. Le montant de la prime dépendra de plusieurs critères (taux d'emploi, jours de congés non pris, etc.).

Le SCA rappelle que le personnel en soutien indirect aux JO (ex : ELOCA), pourra être pris en compte dans l'attribution de la prime uniquement s'il entre dans les critères définis par la note.

4) Ré-internalisation fonctions ADP PM

Pour le SCA le bilan est plutôt positif, 84% des agents ont une solution actée ou clairement identifiée, 40% restent au SCA (11% en attente d'une réponse ou piste sérieuse et 5% d'inquiétude pour des agents relevant de situation particulière). Les GSBDD doivent conduire des entretiens informels avec les personnels civils impactés pour connaître leurs desiderata.

Enfin, le contrôle interne de niveau 1 est repris par les armées

5) Les fonctions ADP PC

Un calendrier ambitieux d'ici 2026.

Le SCA souhaite démarrer l'expérimentation dès septembre 2024 (zone nord) avec des mises à disposition auprès des grands employeurs, la Marine en septembre, l'Armée de l'air et de l'espace en octobre (Tours et Bordeaux)).

Deux niveaux, 18 processus RH.

- Niveau local : Processus du quotidien - Gestion Temps Travail
- Niveau zonal : Formation-Pension-Handicap-Avancement (centre des ressources humaines avec renfort des ATE. Interlocuteur unique des CMG.





6) Adaptation structurelle du Soutien

Le but de cette manœuvre d'adaptation du soutien est de réaligner la chaîne pour coller au juste besoin, de renforcer la capacité de gestion de la ressource avec une montée en compétence. Nomination d'un sous-directeur activité-emploi pour permettre une autonomie zonale. Les Commissaires Généraux Délégués (CGD) devraient être affiliés au Chef de la Plate-Forme-Commissariat (PFC) sauf pour les GS portuaires et le GS IDF.

Il est à prévoir une évolution de l'organisation des groupements de soutien après disparition des DAP.

Concernant les ATLAS V2, il est envisageable que les postes purement ADP en Atlas puissent être transférés vers le niveau RH de commandement du SCA.

Une homogénéisation de l'offre de service sera opérée dans tous les Atlas avec une mobilisation des centres experts.

Le SCA tient à rassurer les agents en Atlas sur la crainte d'être remplacés un jour par une Intelligence Artificielle (IA). Pour le moment, l'IA n'est pas en mesure d'apporter l'assistance et le conseil personnalisé.

Il est envisagé d'ouvrir l'offre de service vers des prestataires extérieurs (mairie, association, ...) mais aussi dans d'autres domaines du soutien sur l'utilisation des progiciels du SCA.

7) Transfert de la fonction SEO

Le transfert s'étalera sur 5 ans (remise en état des stations et de leur automatisation par le SEO) avec 120 personnels impactés en métropole et en Outre-Mer (77 transférés dont 58 civils).

Les fonctions administratives restent contrôle niveau 1.

8) Concessions

2024 - 2025 : 93 PC concernés.

2024 - environ 150 postes (armés à 70%) pour 2025.

Externalisation de la restauration du fort d'Ivry en 2025 à la demande de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

La manœuvre suit son cours.

9) GT conducteurs

La dernière réunion a eu lieu le 18 janvier 2024. La DRHMD a acté une amélioration de l'emploi.

Le montant de 1100 euros (part IFSE) est en cours de discussion.

Des travaux sont en cours sur trois sujets (DRHMD) :

Sujet 1 : Temps de travail quel que soit le statut des personnels (analyse pour septembre).





Sujet 2 : Evolution des dispositifs indemnitaires aux nombres de deux (astreintes, heures supplémentaires ATMD).

Sujet 3 : Explication ou aménagement de certains mécanismes réglementaires pour fin 2024.

10) Questions diverses

Frais de déplacement : le CIMOB traite environ 4 000 dossiers par jour. Une réunion est prévue DC SCA/CIMOB pour simplifier et alléger la procédure administrative. Le SCA préconise de développer au maximum la PCD sans pour autant l'imposer aux agents (SCA en test).

Rappel, bien garder les justificatifs des missions jusqu'à leur liquidation.

Plan De Recrutement (PDR) : pas de recrutement en 2024 ni en 2025 pour le SCA. Seuls les renouvellements de contrat seront possibles avec les mobilités internes MINARM.

La semaine EN 4 jours : les horaires de travaux doivent répondre aux besoins des soutenus. Le SCA ne fera pas cavalier seul pour ne pas faillir à sa mission. Le SCA n'a pas été sollicité pour tester la semaine en 4 jours et ne s'est pas porté volontaire.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter vos élus du CSA R SCA

Franck JOUANNEAU, Nathalie CORNIC, Christophe COURT et Anne-Marie CHEZE

